

DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles 1ère année (Apprentissage)

REFERENCE : 141APB16

Partenariat avec autre CFA

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2016/2017

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p align="center">Responsable pédagogique Estelle PAUTET UFR STAPS Tél :</p>	<p align="center">Assistante de formation Sylvie GILBERT / Tél : 03.80.39.51.89 sylvie.gilbert@u-bourgogne.fr</p> <p align="center">Ingénieur de formation Laurent JAILLET / Tél : 03.80.39.51.95 laurent.jaillet@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

Un étudiant en fin de DEUST spécialité « Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles » doit être capable à la fois d'assurer l'animation de pratiques sportives diversifiées pour des publics variés et à la fois de participer à la gestion et à la promotion de services sportifs publics ou privés.

La formation a pour objectifs de faire en sorte que les étudiants :

- S'approprient des connaissances universitaires et des connaissances transversales,
- Renforcent leur spécialité sportive tant au plan pratique que théorique,
- Renforcent et/ou découvrent de nouvelles polyvalences sportives,

Elle permet de construire un socle de connaissances indispensable et représentatif de la culture « STAPS ».

PUBLIC

- Candidat bachelier en poursuite d'étude
- Demandeur d'emploi inscrits au Pôle emploi en reconversion professionnelle.
- Salarié dans le cadre d'une période de professionnalisation.

PRE-REQUIS

Les conditions d'admission à ce DEUST au titre de la formation initiale ou continue sont :

- le baccalauréat
- le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires pour les non-bacheliers (D.A.E.U.)
- les titres admis en dispense du baccalauréat
- soit, selon les conditions prévues par les décrets de 1985 et 2002, un dossier de validation d'acquis, complétant le dossier d'inscription, qui sera examiné par la commission ad hoc.

Un dossier d'inscription devra être dûment rempli en faisant état :

- des expériences éventuelles en matière d'animation : curriculum vitæ, certificats ou attestations d'employeurs ou de Présidents d'associations,
- des diplômes déjà obtenus : Brevets fédéraux, Brevets d'État, BAFA-BAFD, AFPS, diplômes attestant une qualification dans le domaine de la gestion ou du droit.
- Par validation d'acquis professionnels (VAP)

FORMATEURS

- Enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS
- Professionnels de la filière animation
- Professionnels de la filière culturelle et tourisme

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 529h
- Lieu de la formation : UFR STAPS
- Contrat d'apprentissage dans une structure sportive et/une structure d'animation culturelle et/ou d'accueil d'enfants.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- TD en groupe avec mise en situation
- Comptes-rendus de préparations d'activités dans le cadre de projets
- Mise en situation pratique dans des ateliers thématiques
- Tutorat pédagogique de l'étudiant en apprentissage

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Infrastructures sportives de l'UFR STAPS

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour les candidats en terminale, l'inscription Postbac est une obligation.

Le dépôt de candidature est à effectuer aussi auprès du secrétariat pédagogique de l'UFR STAPS jusqu'au 31 mai 2016.

Les documents attendus sont les suivants :

- un Curriculum Vitae
- une lettre de motivation librement rédigée
- la copie des diplômes obtenus

Avant tout dépôt de candidature, il est fortement conseillé de contacter Madame Pautet et Monsieur Jaillet, afin de déterminer au mieux votre parcours de formation en alternance.

L'admission est prononcée par une commission composée par l'équipe pédagogique intervenant dans la formation.

Si besoin est, un dossier de demande de validation des acquis est constitué pour être examiné par la Commission ad hoc.

L'inscription administrative se fait au SEFCA et ce dernier accompagne la gestion du contrat d'apprentissage avec le CFA du Sport

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

- Épreuves écrites, pratiques et orales se déroulant en janvier et en mai selon les UE.

Le passage en seconde année est obtenu lorsque l'étudiant obtient une note supérieure à 10, par moyenne des notes, à chaque UE.

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Des compétences universitaires :

- Utiliser des connaissances théoriques et scientifiques
- Produire des documents écrits ou des prestations orales en s'appropriant les exigences universitaires.

Des compétences en matière d'intervention :

- Produire et animer des projets d'animation.
- Adapter son intervention pour faciliter la mise en activité de publics différents.
- Concevoir et réguler des séances d'animation sportive.
- Observer et analyser les productions des pratiquants.. Des compétences spécifiques :
- Connaître et utiliser les APSA à des fins éducatives.
- Connaître et appliquer le cadre réglementaire et sécuritaire des APSA.
- Utiliser des connaissances scientifiques permettant de mieux comprendre les dimensions biologiques, psychologiques et sociales, des enfants et des adolescents en situation d'apprentissage

La majorité des étudiants de la première année passent en seconde année de DEUST. Certains, sur dossier, se réorientent vers un licence générale STAPS.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-DEUST-Animation-et-gestion-des-.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>